# REPLICA : Nouvelle méthodologie du calcul des indices de chiffre d’affaires

Depuis mars 2024, les indices de chiffres d’affaires sont produits selon la nouvelle méthodologie, qui apporte de profonds changements qui seront décrit succinctement dans cette note.

Dans l’ancien processus l’indice du chiffre d’affaires est calculé sur la base d’un échantillon d’entreprises et certaines règles s’appliquent pour qu’une unité légale fasse partie de l’échantillon : les unités légales mensuelles et trimestrielles sont incluses ; une unité légale fera partie de l’échantillon 2 ans après son début d’activité ; une unité légale qui a plusieurs déclarations manquantes au sein d’une année sera exclue de l’échantillon.

Les principaux changements portent sur la prise en compte en continu de la démographie d’entreprises grâce à l’utilisation de l’exhaustivité des déclarations mensuelles de TVA extraites à partir du répertoire des entreprises REPERT. Ce qui permet une prise en compte plus rapide et automatisée des créations et des cessations d’activité. Seules les unités légales mensuelles sont prises dans le calcul de l’indice, les unités légales trimestrielles ne sont généralement pas prises en compte dans REPLICA car elles représentent qu’une faible partie de l’activité économique. Toutefois le nouveau processus offre la possibilité de rajouter dans le calcul de l’indice des unités légales trimestrielles importantes.

D’autres améliorations sont aussi mises en œuvre, notamment dans le processus d’imputation des données manquantes et la prise en compte des groupes TVA.

Etant donné les délais pour que les données sur le chiffre d’affaire soient complètes des imputations doivent être faites. Dans REPLICA les imputations se font au niveau de l’unité légale aussi, mais plusieurs méthodes d’imputation sont utilisées et classées en fonction de leur performance sur les périodes passées. La méthode avec le meilleur classement sera utilisée, sous condition qu’elle respecte les seuils définis dans les paramètres. Pour les mois les plus récents et en cas de données manquantes l’indice de chaque NACE sera soit imputé par l’indice résultant des imputations des unités légales, soit par la prédiction d’un modèle ARIMA dépendamment du taux de couverture.

Le processus REPLICA incorpore de manière exhaustive l’information disponible au sein des groupes TVA. Le groupe TVA est une facilité administrative qui permet à plusieurs unités légales de déclarer leur chiffre d’affaire ensemble. Afin de prendre en compte cette simplification administrative qui complexifie le traitement des données, des clés de répartition ont été créées pour les groupes TVA. Ces clés permettent de répartir le chiffre d’affaires du groupe TVA dans les unités légales qui le composent.